



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



18115707

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

16-07-2018

TRIBUNAL DE COMMERCE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : 0432.818.156

Dénomination

(en entier) : CAPDEVILLE

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Anonyme

Adresse complète du siège : Rue de la Terre à Briques, 29/E- 7522 MARQUAIN

Objet de l'acte : Renouvellement mandats - Démission - Nominations

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23/05/2018

[...]

Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration et Administrateur-délégué

Sous réserve du renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Régis MULLIEZ par l'Assemblée Générale, le Conseil décide de renouveler le mandat de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur-délégué de Monsieur Régis MULLIEZ. Ces mandats prendront fin concomitamment avec la fin de son mandat d'Administrateur.

Pouvoir de représentation général

Conformément aux statuts, la société est représentée en droit et en dehors du droit par deux administrateurs, agissant conjointement ou par un administrateur délégué agissant seul.

Gestion journalière

Pour les actes de gestion journalière, la société est valablement représentée par un ou plusieurs Administrateurs-délégués.

La personne chargée de la gestion journalière disposera en cette qualité de tous les pouvoirs et de la signature sociale pour toutes les opérations de la gestion journalière sans restriction de montant.

A l'égard des banques et entreprises offrant du service public, cela comprend entre autres : l'ouverture de tous comptes auprès des banques ou de l'administration des comptes chèques postaux, la réalisation et l'approbation de toutes les opérations sur les comptes ouverts et à ouvrir, la résiliation ou la clôture des comptes et l'encaissement du solde, la représentation de la société pour toutes les opérations auprès des entreprises offrant du service public, tels que chemins de fer, poste, téléphone, eau et autres, sans restriction de montant.

Monsieur Régis MULLIEZ, susmentionnée, déclare accepter le mandat qui lui a été confié.

Renouvellement du mandat d'un Administrateur-délégué

Sous réserve du renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Sylviane MOULARD par l'Assemblée Générale, le Conseil décide de renouveler le mandat d'Administrateur-délégué de Madame Sylviane MOULARD. Ce mandat prendra fin concomitamment avec la fin de son mandat d'Administrateur.

Pouvoir de représentation général

Conformément aux statuts, la société est représentée en droit et en dehors du droit par deux administrateurs, agissant conjointement ou par un administrateur délégué agissant seul.

Gestion journalière

Pour les actes de gestion journalière, la société est valablement représentée par un ou plusieurs Administrateurs-délégués.

La personne chargée de la gestion journalière disposera en cette qualité de tous les pouvoirs et de la signature sociale pour toutes les opérations de la gestion journalière sans restriction de montant.

A l'égard des banques et entreprises offrant du service public, cela comprend entre autres : l'ouverture de tous comptes auprès des banques ou de l'administration des comptes chèques postaux, la réalisation et l'approbation de toutes les opérations sur les comptes ouverts et à ouvrir, la résiliation ou la clôture des comptes et l'encaissement du solde, la représentation de la société pour toutes les opérations auprès des entreprises offrant du service public, tels que chemins de fer, poste, téléphone, eau et autres, sans restriction de montant.

Madame Sylviane MOULARD, susmentionnée, déclare accepter le mandat qui lui a été confié.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/07/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Reservé
à
Moniteur
belge



Démission d'un administrateur

Le Conseil prend acte de la démission de la SPRL KEROLD, représentée par son représentant permanent Monsieur Baptiste MAES, de son mandat d'administrateur avec effet à compter de ce jour.

Le Conseil remercie la SPRL KEROLD pour son action au sein de la Société.

[...]

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 31/05/2018

[...]

Ratification de la cooptation

L'Assemblée décide de ratifier la cooptation décidée par le Conseil d'administration du 2 décembre 2017 de la SPRL KEROLD en tant qu'administrateur et représentée par son représentant permanent, Monsieur Baptiste MAES et ceci à partir du 2 décembre 2017. Elle attribue une rémunération de 1210 € TTC à Kerold au titre de l'exercice ouvert le 1er janvier 2018.

Renouvellement du mandat des administrateurs

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur à compter de ce jour et pour une durée de six ans qui finira immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024 appelée à statuer sur les comptes clos au 31/12/2023 de :

- Monsieur Régis MULLIEZ
- Madame Sylviane MOULARD

Le mandat de gestion de

- Monsieur Régis MULLIEZ
- Madame Sylviane MOULARD

sera exercé à titre gratuit.

Chaque administrateur renommé déclare accepter le mandat.

Nomination d'administrateurs

L'Assemblée nomme comme administrateur à compter de ce jour et pour une durée de six ans qui finira immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024 appelée à statuer sur les comptes clos au 31/12/2023 :

-Madame Sabine MULLIEZ, née le 16/07/1976 à IXELLES et demeurant 32 North Moore St, Unit 2 NY 10013 NEW YORK (U.S.A.)) ;

-Madame Virginie MULLIEZ, née le 17/09/1978 à UCCLE et demeurant 10A, rue M. Wilmotte à 1060 BRUXELLES.

Mesdames Sabine MULLIEZ et Virginie MULLIEZ déclarent accepter le mandat qui leur est confié. Ces mandats seront exercés à titre gratuit.

Monsieur Régis MULLIEZ